

Les Amis de la Ferme des Templiers organisent

11^{ème} Marché de Noël de Fléchinelle

A la Ferme des Templiers

Artisans et commerçants locaux
Borne photos avec le Père-Noël
Buvette et restauration

Samedi 10 et Dimanche 11 Décembre
de 10 h à 21 h

2 rue des Templiers
62145 Enquin-lez-Guinegatte

TPNS

ANIMEDIA

Activité création de Noël

Mercredi 14 décembre de 15h à 16h30

Enfants dès 6 ans

Mercredi 21 décembre de 15h à 16h30

Enfants dès 3 ans accompagnés d'un adulte



Fermeture de la mairie pour congés de fin d'année

Fermeture de la mairie d'Enquin lez Guinegatte à 17h30 le mercredi 14 décembre.

La mairie d'Enquin lez Guinegatte sera fermée le vendredi 30 décembre après midi et le lundi 2 janvier.



Votre bulletin d'informations

EDITO

Mesdames, Messieurs,



Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) offre traditionnellement aux aînés de la commune un colis de fin d'année. Les personnes concernées ont été avisées par courrier individuel, nous rappelons à cette occasion les modalités de distribution :

-Pour les résidents d'Enquinégatte, remise des colis le **lundi 19 décembre de 14h00 à 17h00** à la salle des fêtes, rue de Théroüanne

-Pour les résidents d'Enquin les Mines remise des colis le **mardi 20 décembre de 14h00 à 17h00** à la salle des fêtes, rue des Ecoles

Pour les personnes indisponibles ou dans l'incapacité de se déplacer à ces dates, il est possible de faire retirer le colis par une tierce personne munie dans ce cas du courrier d'invitation. En cas d'impossibilité de retrait les colis seront portés à domicile par les membres du CCAS.

Par ailleurs, nous rappelons également pour les aînés qui se sont inscrits, que le goûter de Noël se déroulera le samedi 17 décembre 2022 dès 14h30 à la salle des fêtes d'Enquinégatte.

Nous assistons, en cette période hivernale à la découverte de nombreux nids de frelons asiatiques sur le territoire de notre commune. Devant l'interrogation de plusieurs concitoyens, il est utile de rappeler la procédure de lutte contre ce type de nuisibles particulièrement dangereux.

Sur le domaine public (bâtiments, emprises foncières propriétés de la commune) la destruction est du ressort de la collectivité.

Sur les propriétés privées, l'éradication est du ressort de propriétaire, destruction pour laquelle les services administratifs communaux peuvent donner la liste officielle des opérateurs habilités à effectuer la neutralisation d'un nid de frelons asiatiques.

Pour rappel : Le service départemental d'incendie et de secours interviendra dans le cadre de sa mission de protection des populations **en cas de danger immédiat pour les personnes**. Si le critère d'urgence n'est pas avéré, les sapeurs-pompiers factureront l'intervention.

Sur le réseau social Facebook, il existe une page intitulée « T'es d'Enquin si » qui **n'a aucun lien avec la municipalité**, celle-ci ayant ses propres moyens de communication. Il y figure des publications et des commentaires divers et variés attribuant régulièrement, par ignorance ou méconnaissance des responsabilités ou des compétences qui ne sont pas du domaine de la commune, mais aussi parfois des insultes vis à vis des élus, dépassant donc le cadre de la liberté d'expression et constituant de ce fait des infractions pénales qui donneront lieu de notre part à procédure judiciaire.

En cette fin d'année, le personnel du Regroupement Pédagogique de l'Hermitage, le personnel communal, les membres du CCAS et le Conseil Municipal souhaitent à chacune et chacun d'entre vous d'excellentes fêtes.

Hervé Dupont
Maire d'Enquin lez Guinegatte
Président du CCAS
Président du RPI de l'Hermitage

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



Décembre 2022

Maison des services publics

Consignes de tri

Agenda

PERMANENCES DE LA MAISON DES SERVICES

4 RUE DES ECOLES ENQUIN LEZ GUINEGATTE

Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est destiné aux professionnels de la petite enfance, aux parents ou futurs parents, aux assistantes maternelles.

Permanences sur RDV : les mardis de 13h30 à 18h15

Ateliers d'éveil ouvert aux assistantes maternelles :

mardi et vendredi (semaine impaire) de 8h45 à 12h45

Marie Vandebeulque : 06.70.05.86.23

Protection Maternelle Infantile et puéricultrice

Le service de la **Protection Maternelle et Infantile** est chargé d'assurer la protection sanitaire de la famille et de l'enfant.

Il organise notamment des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans.

1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois l'après midi sur RDV

Mds d'Arques 03.21.38.11.25

Mission Locale

La Mission Locale aide les jeunes à accéder à la vie active. Elle a prioritairement à charge de proposer des solutions aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification (16-26 ans). Elle intervient dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la santé, du logement, des transports...

le 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois le matin sur RDV

Mme KALMUK ou Frédéric VANGREVENINGE 03.74.18.20.03



Services, proximité, innovation

Innovant, fonctionnel et ouvert à tous, Enerlya est un lieu de services, d'activités et de vie ouvert aux habitants, associations ou professionnels.

L'espace **France Services** vous **accompagne dans vos démarches administratives** du quotidien (cartes d'identité, passeports, assurance maladie, impôts, retraite, emploi, CAF, cartes grises, permis de conduire, accès au droit, dossier France Rénov, ...) et vous met en relation avec plus de 20 partenaires du territoire. On vous renseigne également sur les différents services communautaires, comme la collecte des déchets, l'habitat, le développement économique, les transports,... On y retrouve aussi le **Point information Jeunesse** et un **Point d'information touristique**. Pour vos déplacements, vous pouvez réserver un **véhicule électrique en autopartage** et bientôt **louer des vélos à assistance électrique**.

Contact : 03 74 18 20 03 - **Horaires d'ouverture** : Lundi : de 13h45 à 17h30 - Mardi : 8h45 - 12h30 et 13h45 - 17h30 - Mercredi et jeudi : 8h45 à 17h30 sans interruption - vendredi : 8h45 - 12h30 et 13h45 - 19h00 - un samedi matin sur 2 (en semaine paire) : 8h45 - 12h30

La Maison des familles, la prestation juridique

Ses missions sont de répondre aux besoins :

Plusieurs domaines d'intervention: Violence conjugale, conflits familiaux (divorce, Pacs, droits de succession, séparation, pension alimentaire), violence enfants-parents, droit du mineur, explication suite à un dépôt de plainte, informations juridiques, aide dans les démarches administratives, orientation vers les partenaires...

Sur RDV Mme Février 03.21.98.68.23

CDIFF

Centre d'information droit civil, droit de la famille, mais aussi droit pénal et aide aux victimes, droit du travail, droit international privé et droits des étrangers, droit du logement et de la consommation...

2^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h sur RDV

Mme Thuillier 03.74.18.20.03

Santé / Mutuelles

Mutuelle Association Mandarine : dernier mardi du mois de 15h à 17h sur RDV 03.21.11.68.02



Simplification des consignes de tri

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

TOUS les emballages se trient

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages. À partir du 1^{er} janvier 2023, le bac de tri s'ouvre à tous les emballages plastiques.

Ce qu'il faut mettre dans la poubelle jaune

Métal

Les bombes d'aérosol, les boîtes de conserves, les boîtes de boisson, les barquettes et les petits emballages en aluminium...

Briques alimentaires

Briques de lait, soupe et jus de fruits...

Plastique

Les bouteilles d'eau, de lait, d'huile alimentaire, les flacons de beauté, de shampoing, de gel douche...

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

Le papier et le carton sont à jeter dans les bornes pour papiers et cartons

Au 1^{er} janvier 2023

100% des emballages en plastique vont dans le bac jaune

Les nouveaux emballages en plastique

Emballages souples et tubes en plastique

Sacs, sachets et films en plastique

Gobelets, pots, boîtes en plastique, barquettes en plastique ou en polystyrène

Ce qu'il faut continuer de mettre dans la poubelle verte

Couches, vaisselle, papier peint, stylos, rasoirs en plastique jetable, restes de table variés (viandes, poissons...), mouchoirs, masques, lingettes, objets cassés, pots de fleur, coton à démaquiller, éponges, litières pour animaux, etc.. **Merci de disposer vos déchets dans un sac en plastique fermé.**

À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022

FIN DE LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE À PORTE

Dès le 1^{er} décembre, la collecte du verre en porte à porte s'arrête sur les secteurs de Fauquembergues, Théroouanne et Aire-sur-la-Lys. La collecte du verre se fera uniquement en apport volontaire, comme pour les autres communes de l'agglomération. Les emballages en verre sont à déposer dans les points de collecte, répartis sur le territoire.

Ce qu'il faut déposer

Bouteilles

Cannettes en verre

Bocaux et flacons

Pots en verre

Ce qu'il ne faut pas déposer :

Objets en terre cuite
Vitres et miroirs, vaisselle, porcelaine, céramique, cristal, verres spéciaux

> À déposer vide, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle. Inutile de rincer le contenant.